Objet du marché :

Fourniture et livraison de chaussures professionnelles pour le personnel hospitalier du CHU de Brest et CH des pays de Morlaix

APPEL D'OFFRES OUVERT

En application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique

Pouvoir adjudicateur :
C.H.U de Brest
2 avenue Foch
29609 Brest CEDEX

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

REFERENCE De la consultation : 2026DAL0046
REDACTEUR : Sehnia OUATTARA

SOMMAIRE

1 – OBJET DU CCTP 2
2 – PERIMETRE DE LA PRESTATION 2
3 – DESCRIPTION DES FOURNITURES 2
3.1 Généralités 2
3.2 Volumes estimés des besoins 2
3.3.1. Lot 1 : Chaussures de travail pour le personnel soignant 3
3.3.2. Lot 2 : Sabots de blocs opératoires 4
3.3.3. Lot 3 : Chaussures de travail pour le personnel hospitalier en laboratoire et en pharmacie 5
4 – DOCUMENTATIONS-FICHES PRODUITS 5
5 – ARTICLES HORS BPU POUR LE LOT 1 5
6– PLATEFORME DE COMMANDE POUR LE LOT 1 6
6.1. Caractéristiques de la plateforme électronique 7
6.2. Propriété des données 7
6.3. Informations techniques-Formations 7
7- MODALITE ET DÉLAIS DE LIVRAISON 8
7.1 Délai de livraison 8
7.2 Horaire et Lieu de livraison 8
7.3 Conditions de livraison et responsabilité du titulaire 9
7.4 Présentation des conditionnements pour le lot 2 et 3 10
8- Échantillons 10
LOT N°1 : Chaussures pour le personnel soignant 10
LOT N°2 : Sabots de blocs 10
LOT N°3 : Chaussure de travail pour le personnel hospitalier en laboratoire et en pharmacie 10

1 – OBJET DU CCTP

Le Présent CCTP définit les exigences techniques ainsi que les modalités de fourniture et de livraison des articles chaussants destinés au personnel hospitalier.

2 – PERIMETRE DE LA PRESTATION

Le personnel concerné par le port de chaussures professionnelles est basé :

Sur Brest **(concerné par l'ensemble des lots)** :
- Hôpital MORVAN avenue Foch à Brest
- Hôpital de la CAVALE BLANCHE avenue Tanguy Prigent à Brest
- Hôpital psychiatrique Route de Ploudalmezeau à BOHARS
- EPHAD/USLD RENE FORTIN Lez Huel à Bohars.
- EPHAD Résidence Delcourt Ponchelet rue Jules Guesde à Brest.
- EPHAD/Centre de soins et de réadaptation rue Alexandre Lemonnier à Guilers

Sur Carhaix **(concerné par l'ensemble des lots):**
- Hôpital de CARHAIX et EHPAD Keravel rue du Docteur Menguy à Carhaix
- EHPAD Rue de Persivien à Carhaix

Sur Morlaix **(concerné uniquement par le lot 2)** :
- CH DES PAYS DE MORLAIX

3 – DESCRIPTION DES FOURNITURES

3.1 Généralités

Les articles chaussants fournis devront être adaptés aux contraintes des différents environnements de travail et contribuer activement à la prévention des risques professionnels, en garantissant des conditions de travail sûres, fiables et conformes aux exigences de sécurité.

- **Toutes les chaussures, quel que soit le lot concerné, devront répondre aux exigences normatives suivantes :**
 - ✓ **être conformes à la norme EN ISO 20347 : 2021 et faire l'objet d'une certification CE ;**
 - ✓ **présenter une adhérence minimale de niveau SRC, assurant des propriétés antidérapantes sur sols en céramique et sur sols humides avec détergent comme lubrifiant, ainsi qu'une semelle adaptée à la présence de produits gras.**

3.2 Volumes estimés des besoins

N° lot	Désignation	Volume/an
1	Chaussures de travail pour le personnel soignant (Brest)	2000 paires
2	Sabots de blocs opératoires (Brest et CHPM)	400 paires
3	Chaussures de travail pour le personnel hospitalier en laboratoire et en pharmacie	350 paires

Ces quantités sont données à titre indicatif et ne constituent aucun engagement du GHT quant aux volumes effectivement commandés.

3.3 Spécifications techniques

3.3.1. Lot 1 : Chaussures de travail pour le personnel soignant

Le titulaire devra proposer 5 modèles de chaussures pour le personnel soignant. Chaque référence devra répondre aux exigences suivantes :

Modèle	Libellé article	Spécifications techniques obligatoires	Couleurs	Pointures
1	Modèle mixte de type « tennis »	- Chaussure fermée - Compatible pour recevoir une semelle orthopédique - Semelle intérieure amovible, avec soutien de la voûte plantaire, lavable - Résistante à l'absorption et à la pénétration d'eau (Micro-perforation sur le dessus non accepté) - Talon compensé : 2 à 4 cm - Lavable en machine et facilement nettoyable en surface - Propriétés antistatique (indispensable dans certains secteurs de l'établissement et dans les ascenseurs)	Blanche ou ton clair	Plage de pointures idéalement du 34 au 48
2	Modèle femme ouvert à l'arrière - Semelle intérieure amovible	- Fermé sur l'avant - Bride arrière fixe non rabattable, réglable ou ajustable (velcro non accepté) - Semelle intérieure amovible, avec soutien de la voûte plantaire, lavable Résistance à l'absorption et à la pénétration d'eau (micro-perforation sur le dessus non accepté) - Bourrelet de confort Talon compensé : 2 à 4 cm Compatible pour recevoir une semelle orthopédique Lavable en machine et facilement nettoyable en surface	Blanche ou ton clair avec motif de couleur	Pointures du 34 à 42
3	Modèle homme ouvert à l'arrière - Semelle intérieure amovible	- Fermée sur l'avant Bride arrière fixe non rabattable, réglable ou ajustable (velcro non accepté) - Semelle intérieure amovible, avec soutien de la voûte plantaire, lavable Résistance à l'absorption et à la pénétration d'eau (micro-perforation sur le dessus non accepté) - Bourrelet de confort Talon compensé : 2 à 4 cm - Compatible pour recevoir une semelle orthopédique - Lavable en machine et facilement nettoyable en surface	Base blanche ou ton clair, complément de couleur autorisé, sans motif	Pointures du 39 à 48

4	Modèle Femme ouvert à l'arrière, -Semelle **intérieure non amovible**	- Fermée sur l'avant, Bride arrière fixe non rabattable, réglable ou ajustable (velcro non accepté) - Résistance à l'absorption et à la pénétration d'eau (micro-perforation sur le dessus non accepté) - Bourrelet de confort Soutien de la voûte plantaire de la semelle intérieure - Talon compensé : 2 à 4 cm Lavable en machine et facilement nettoyable en surface	base blanche ou ton clair avec motif de couleur	Pointures du 34 au 42
5	Modèle mixte ouvert à l'arrière, typé « pied large »	- Fermée sur l'avant Bride arrière fixe non rabattable, réglable ou ajustable (velcro non accepté) - Résistance à l'absorption et à la pénétration d'eau (micro-perforation sur le dessus non accepté) - Bride coup de pied réglable ou ajustable - Résistance à l'absorption et à la pénétration d'eau (micro-perforation sur le dessus non accepté) - Bourrelet de confort Soutien de la voûte plantaire de la semelle intérieure - Talon compensé : 2 à 4 cm Lavable en machine et facilement nettoyable en surface	blanc ou à motif mixte à dominante blanche	Pointures du 34 au 48

3.3.2. Lot 2 : Sabots de blocs opératoires

Le titulaire devra proposer au minimum 9 couleurs par modèle de sabot. **Chaque couleur devra être associée à une taille spécifique afin de respecter les principes de fonctionnement dans les blocs opératoires. Dans ces zones, les sabots sont identifiables sur le principe d'une couleur par taille.**

La correspondance couleur/taille devra être constante pendant toute la durée du marché.

Le modèle proposé devra répondre aux exigences suivantes :

Libellé article	Spécifications techniques obligatoires	Couleurs	Pointures
Modèle X	- Souple, légère - Amortissante – avec ou sans brides - Lavable en machine suivant le processus de lavage et de désinfection suivant : ✓ Lavage à 55°, pendant 5 mn, détergent à 0.30 % ✓ Désinfection à 70°, pendant 5 mn - Résistante à l'absorption et à la pénétration d'eau - Talon avec absorbeur de choc - Antistatique	- Jaune - 3 nuances de bleu - Blanc - 2 nuances de vert - Rouge - Rose	35 à 46 minimum/ ou mono pointure

	- Antidérapante, avec un haut niveau d'adhérence - Forte résistance à l'usure et aux contraintes liées à l'activité en bloc opératoire - Possibilité d'ajouter une bride arrière pour un meilleur maintien du pied - **Compatible avec semelle orthopédique (possibilité d'intégrer une semelle amovible)**		

Le titulaire devra être en mesure de fournir, à la demande de l'établissement, des semelles ergonomiques compatibles avec les sabots de blocs prévus au marché. **Cette disposition s'applique uniquement au lot 2 – Sabots de blocs opératoires.** Cette prestation concerne exclusivement la fourniture de semelles et exclut tout acte de nature médicale ou paramédicale.

Le prix des semelles est indiqué dans le BPU.

3.3.3. Lot 3 : Chaussures de travail pour le personnel hospitalier en laboratoire et en pharmacie

Le titulaire devra proposer un modèle de chaussures qui devront répondre aux exigences suivantes :

Libellé article	Spécifications techniques obligatoires	Couleurs	Pointures
Modèle X	- Fermée - Imperméable - Résistante aux produits chimiques (avec essai sur les alcools, solvants, colorants) - Conformité aux normes EN ISO 13832-2) ; - Lavable à 40°C - Résistante au séchage - Compatible avec des semelles orthopédiques	Pas de préférence de couleur	35 à 46 minimum

4 – DOCUMENTATIONS-FICHES PRODUITS

Le titulaire devra fournir, avec son offre, pour chaque référence :

- une fiche technique ;
- une notice d'utilisation et de sécurité ;
- les certificats de conformité CE.

5 – ARTICLES HORS BPU POUR LE LOT 1

En complément des références retenues au titre du marché, le titulaire fournira, à l'appui de son offre, un catalogue (avec tarifs inclus) proposant un choix varié et **complètera le document intitulé « articles hors BPU ».**

Les produits proposés devront respecter à minima les exigences techniques définies dans le présent CCTP, notamment en termes de normes de sécurité, de niveau de protection et de qualité. Ils devront également être cohérents avec la référence principale proposée au BPU et adaptés aux usages professionnels des agents.

Le titulaire indiquera, pour chaque produit proposé dans le document « articles hors BPU », la référence catalogue correspondante, son prix public ainsi que les caractéristiques essentielles permettant d'en apprécier la conformité aux exigences du marché.

Les niveaux de gamme (standard, intermédiaire et supérieure) correspondent à des niveaux de qualité croissants pour des produits présentant des caractéristiques techniques conformes aux exigences du présent CCTP.

La différenciation entre ces gammes porte notamment sur la qualité des matériaux, le niveau de confort, la durabilité et le niveau de finition. Le titulaire s'engage à proposer, pour chaque gamme, un produit cohérent avec ce positionnement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la cohérence des produits proposés avec les niveaux de gamme attendus ainsi que leur conformité au catalogue transmis.

À titre exceptionnel, certaines fournitures pourront être sélectionnées dans ce catalogue, voire faire l'objet d'un devis spécifique lorsque le produit n'y figure pas (nouveauté, substitution ou référence disponible sur le site internet du titulaire). Dans tous les cas, ces produits devront être strictement conformes à l'objet du marché, et le montant cumulé de ces commandes ne pourra excéder 10 % du montant maximum du marché.

6– PLATEFORME DE COMMANDE POUR LE LOT 1

Le titulaire devra proposer une solution de commande électronique (site internet, plateforme dédiée ou solution équivalente) permettant aux agents du CHU de passer directement leurs commandes.

Cette solution pourra être existante ou mise en place spécifiquement pour les besoins du marché, dans un délai de 60 jours maximum à compter de la notification du marché.

La solution devra permettre la création d'un espace personnel sécurisé pour chaque agent, accessible via des identifiants individuels. Le CHU communiquera au titulaire les informations nécessaires à la gestion des comptes ainsi que les droits des agents (éligibilité, périodicité, volumes, etc.).

La solution devra intégrer des fonctionnalités permettant notamment :

- de restreindre l'accès à la commande aux seuls agents éligibles ;
- de contrôler les droits à commande en fonction des règles définies par le CHU.

Le titulaire prendra en charge l'ensemble des moyens techniques, organisationnels et humains nécessaires à la mise en œuvre et au bon fonctionnement de la solution, incluant :

- l'accès à la plateforme ou solution équivalente ;
- la mise à disposition d'un guide d'utilisation à destination des agents ;
- l'assistance aux utilisateurs en cas de besoin.

Le coût de mise à disposition, d'exploitation et de maintenance de la plateforme de commande est réputé inclus dans les prix unitaires des articles.
Aucune facturation complémentaire ne pourra être exigée à ce titre.

6.1. Caractéristiques de la plateforme électronique

La plateforme devra être opérationnelle, avec les références validées par le CHU de Brest, dans un délai maximum de 60 jours à compter de la notification du marché.

Le cadre de réponses technique définit les caractéristiques techniques nécessaires pour accéder au site, en sachant que celui-ci devra être accessible sur les navigateurs web les plus courants.

Le site Web du titulaire devra utiliser un protocole HTTPS pour la connexion. La rémunération du droit d'utilisation et de la maintenance associée est réputée incluse dans les prix des fournitures.

Le site Web sera hébergé sur un site extérieur à l'hôpital. Le service informatique du CHU de Brest ne devra en aucun cas être sollicité pour une quelconque opération technique.

Le titulaire du marché devra fournir dans le cadre de réponse technique les moyens mis en œuvre en termes de sécurité (identification des utilisateurs, sécurité des échanges…), confidentialité, traçabilité, disponibilité, intégrité.

Ces informations devront être adaptées à la typologie des données et aux risques encourus.
Le CHU de Brest se réserve le droit de refuser l'utilisation du site de commerce électronique s'il ne garantit pas la sécurité nécessaire pour ce type d'application.

6.2. Propriété des données

Le CHU de Brest demeure propriétaire des données hébergées sur la plateforme informatique du titulaire dans le cadre de l'exécution du marché, notamment celles résultant de la gestion des comptes utilisateurs et de l'émission des commandes.

Le titulaire s'interdit toute utilisation, communication ou exploitation de ces données à des fins autres que l'exécution du présent marché, sauf accord préalable et écrit du CHU de Brest.

6.3. Informations techniques-Formations

Pour assurer le suivi technique et financier de ce marché, il est nécessaire de prévoir une formation ainsi qu'un accès dédié pour les administrateurs responsables du marché. Cette formation sera à la charge du titulaire.

Le titulaire devra fournir au CHU de Brest un numéro de téléphone avec plages horaires d'ouverture pour les agents qui rencontreraient des problèmes lors de l'utilisation de son site internet.

En cas d'évolution technologique de la plateforme d'achat électronique pendant la période d'exécution du marché, le titulaire aura la possibilité, après accord du CHU de Brest, de modifier ou de remplacer la plate-forme proposée initialement par un système plus performant ou plus adapté aux besoins sans supplément de prix ; dans ce cas, le titulaire devra être en mesure de reprendre intégralement l'antériorité des informations depuis la date de début du marché.

7- MODALITE ET DÉLAIS DE LIVRAISON

7.1 Délai de livraison

Pour le lot 1 :

Pour les articles inscrits au BPU (bordereau des prix unitaires), le délai de livraison est celui précisé dans le cadre de réponse technique.

Ce délai ne peut excéder quatre semaines, sous peine d'irrecevabilité de l'offre. En cas de non-respect, des pénalités pourront être appliquées dans les conditions prévues au CCAP. Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir le respect de ces engagements (notamment par la mise en stock de certains articles dans ses locaux).

Pour les articles sur catalogue (hors BPU), sauf accord spécifique entre le représentant de l'établissement et le titulaire, le délai de livraison ne pourra excéder six semaines à compter de la réception du bon de commande.

Les délais éventuellement affichés de manière automatique lors des commandes passées par les agents via la plateforme ou le site internet du titulaire ne présentent pas de caractère contractuel.

Pour le lot 2 et 3

Le délai de livraison est celui précisé dans le cadre de réponse technique.

Ce délai ne peut excéder quatre semaines, sous peine d'irrecevabilité de l'offre. En cas de non-respect, des pénalités pourront être appliquées dans les conditions prévues au CCAP. Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir le respect de ces engagements (notamment par la mise en stock de certains articles dans ses locaux).

7.2 Horaire et Lieu de livraison

Pour le lot 1 :

La livraison s'effectue au domicile de l'agent bénéficiaire, en point relais ou dans son bureau de poste sans frais supplémentaires.

Pour le lot 2 et 3

Sauf cas contraire et exceptionnel précisé sur les bons de commandes, les lieux et heures de livraisons sont fixés comme suit :

Site de BREST
C.H.R.U. de BREST- Cavale Blanche
Magasin Général
Boulevard TANGUY
29200 BREST

Site de CARHAIX
C.H.R.U. de BREST – SITE DE CARHAIX
Magasin Général
Rue Dr MENGUY
29835 CARHAIX PLOUGUER

Site de MORLAIX
CH DES PAYS DE MORLAIX
MAGASIN CENTRAL
RUE DE BREST
29600 MORLAIX

Horaires d'ouverture des magasins :
CHRU de Brest : 8h00 – 11h30 // 12h30 – 16h00
CH de Carhaix : 8h00 – 12h00 // 13h00 -16h30
CH DE MORLAIX : 8h00 – 11h30 // 12h30 – 16h00

7.3 Conditions de livraison et responsabilité du titulaire

Tous les articles fournis devront être neufs et exempt de tout défaut.

Le titulaire est tenu de remplacer par des équipements équivalents, tous les équipements présentant une anomalie et rendant impossible leur usage.

Pour rappel l'ensemble des livraisons devra se faire en respectant les règles de sécurité en vigueur. Un protocole sécurité sera établi avec l'attributaire avant l'exécution du marché.

Le Titulaire est responsable de la fourniture jusqu'à réception et signature du bon de livraison.

Le Titulaire est pleinement responsable à l'égard de tous dommages matériels ou corporels susceptibles d'être provoqués par les opérations de livraison.

Les fournitures sont livrées franco de port et d'emballages.

Si le volume de livraison l'impose, les livraisons devront être effectuées sur palettes européennes filmées reprises gratuitement avec un camion muni d'un hayon élévateur. Le livreur possède le matériel nécessaire à la sortie des palettes de son camion.

Les colis ou palettes seront pourvues d'un bon de livraison accessible sans nécessité d'ouvrir les cartons. Il devra au moins comporter les renseignements suivants :

- Numéro du bon de commande
- Date d'expédition
- Lieu de livraison
- Nombre de colis
- Identité du fournisseur
- La référence de l'accord-cadre et du lot concerné
- L'identification détaillée des fournitures livrées
- La quantité livrée et la quantité restant à livrer, le cas échéant

Si les conditions de livraison indiquées ci-dessus ou précisées au moment de la commande n'étaient pas respectées et engendraient des frais supplémentaires de manutention, ces frais seraient refacturés au titulaire.

Dans un souci de réduction de l'impact environnemental du marché, le titulaire veille à limiter les livraisons fractionnées et privilégie, lorsque cela est compatible avec les besoins exprimés par l'établissement, les livraisons groupées afin de réduire les quantités d'emballages utilisées ainsi que les émissions liées au transport. En cas de livraisons fractionnées répétées non justifiées par une rupture de stock, une urgence ou une demande expresse de l'établissement, le pouvoir adjudicateur pourra demander au titulaire de produire les justificatifs correspondants.

Le titulaire fournit annuellement, à la demande du pouvoir adjudicateur, un bilan synthétique précisant le nombre de commandes reçues, le nombre de livraisons réalisées, les actions mises en œuvre pour favoriser les livraisons groupées et les mesures prises pour limiter les emballages.

7.4 Présentation des conditionnements pour le lot 2 et 3

Lorsque les quantités commandées l'exigent, les livraisons se feront :

- Sur palette, format européen : L 120 cm x 80 cm x h 1m80 maxi, d'un poids maximum de 800 kg
Ce type de palette est souhaité dans un but de normalisation du stockage de marchandises

- Les cartons devront faire apparaître les données suivantes :
 * n° UF
 * n° du carton sur nombre total de cartons dédiés à l'UF

- Dans un carton, il ne peut y avoir de mélange de chaussures de plusieurs services.

- L'emballage unitaire de la paire de chaussure portera une étiquette autocollante comportant les éléments suivants :
 * le n° d'UF
 * le nom du modèle
 * la pointure

L'ensemble de ces informations figurera sur les bons de commande.

- Poids maximal d'un carton : 25 kg

8- Échantillons

Chaque référence sera fournie selon les pointures suivante :

LOT N°1 : Chaussures pour le personnel soignant

Le candidat fournira une paire de chaussures pour chaque référence proposée

LOT N°2 : Sabots de blocs

Libellé article	Nombre d'unités	Article du CCTP correspondant
Modèle X	2 paires en 39, 2 paires en 40, 2 paires en 41, 2 paires en 42, 2 paires en 43	3.3.2

LOT N°3 : Chaussure de travail pour le personnel hospitalier en laboratoire et en pharmacie

Libellé article	Nombre d'unités	Article du CCTP correspondant
Modèle X	1 paire en 36, 2 paires en 37, 2 paires en 38, 2 paires en 39, 2 paires en 40, 2 paires en 41	3.3.3